



Résidence d'auteur 2023

Médiathèque communautaire « Les Pieds dans l'eau »

Jaligny-sur-Besbre

APPEL A PROJET

Article 1 : Présentation du Territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire

Le territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire est situé au centre de la France, dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la partie Est du département de l'Allier.

Entr'Allier Besbre et Loire compte 44 communes dont 5 sont considérées comme pôles de services : Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Jaligny-sur-Besbre et Saint-Gérand-le-Puy.

De par leur poids démographique et d'emploi, ces communes bénéficient de la présence d'un nombre de services important et servent ainsi, pour les habitants des communes les plus rurales, de pôles-relais par rapport aux grandes agglomérations du département.

D'une superficie de 1 094 km² et accueillant 25317 habitants (chiffre INSEE), le territoire est structuré par la succession de trois vallées importantes, dessinées par les trois cours d'eau qui ont donné son nom : l'Allier, la Besbre et la Loire.

A l'Ouest, on y trouve une activité agricole céréalière, ainsi que de grandes infrastructures de transport (voie ferrée Paris/Clermont-Ferrand, route nationale 7). Vers l'Est, le val d'Allier laisse place à un petit plateau, la Forterre dominé par les cultures agricoles, alors que toute la partie Nord du territoire, traversée par le val de Besbre jusqu'au val de Loire, est une plaine beaucoup plus boisée, avec des zones humides et de nombreux étangs, et dominée par une activité agricole herbagère.



Deux bassins de vie principaux structurent le territoire. Il s'agit de Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre. Ces communes représentant environ 1/4 de la population totale concentrent 25% des établissements économiques de l'EPCI.

Deux entreprises de dimension nationale sont implantées sur le territoire, il s'agit de :

- **PSA Peugeot Citroën** (mécanique avancée) : établie à Dompierre-sur-Besbre qui emploie 560 personnes.
→ *fabrication de pièces de fonderie pour les véhicules du groupe PSA : pièces de freinage et carters cylindres ; l'usine est équipée de trois lignes de moulage, elle est une référence dans la fabrication de pièces de freinage ; depuis septembre 2016, le site usine une partie de sa production de disques de frein.*
- **Wavin France (plasturgie)** : établie à Varennes-sur-Allier qui emploie 300 personnes.
→ *fabrication de canalisation PVC et raccords plastique pour le BTP.*

Les autres entreprises du territoire sont des PME/PMI.

En plus de ces activités économiques, le territoire bénéficie de la présence **du Pal** à Saint-Pourçain-sur-Besbre, parc d'attraction et zoologique accueillant près de **600 000 visiteurs annuellement et 1^{er} site touristique d'Auvergne**. Locomotive majeure pour le développement touristique du territoire intercommunal, le parc emploie 110 personnes, plus les emplois saisonniers.

Au-delà de l'aspect économique et touristique, le territoire communautaire est doté d'équipements culturels dont 3 médiathèques (Dompierre-sur-Besbre, Varennes-sur-Allier et Jaligny-sur-Besbre) et une bibliothèque (Le Donjon).

La médiathèque de Jaligny-sur-Besbre « Les Pieds dans l'eau » est communautaire. Labellisé Pôle d'Excellence rurale en 2010, cet espace culturel a pour objectifs :

- De valoriser le patrimoine littéraire du territoire,
- De rendre hommage à René Fallet, écrivain d'origine bourbonnaise,
- De sauvegarder et de diffuser la mémoire locale en partenariat avec l'association Agir en Pays Jalignois.

Aussi, dans la perspective de rendre hommage à René Fallet et de travailler en lien étroit avec l'association « Agir en Pays Jalignois » qui a initié depuis 1988, le prix littéraire René Fallet, le collège des Chenevières de Jaligny sur Besbre, en partenariat avec les autres établissements pédagogiques du territoire (Varennes/Allier, Dompierre/Besbre et Le Donjon) a souhaité créer un prix littéraire jeunesse René Fallet.

Dans ce contexte et pour renforcer l'intérêt des jeunes pour la lecture, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite dédier la résidence d'auteur 2023 à un écrivain qui a publié son premier roman pour un public adolescent sur la base du projet décrit ci-dessous.

Article 2 : Description du projet

Les objectifs de l'espace culturel « les Pieds dans l'Eau », labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2010 sont posés autour de la valorisation du patrimoine littéraire du territoire, de l'hommage rendu à

René Fallet, écrivain d'origine bourbonnaise et de la sauvegarde et la diffusion de la mémoire locale en partenariat avec l'Association Agir en Pays Jalignois.

Le projet de résidence d'auteur intégré à la Médiathèque communautaire s'inscrit donc dans la démarche avec les objectifs suivants :

Objectifs de développement culturel

- ☞ soutenir la création littéraire,
- ☞ faire découvrir un auteur,
- ☞ Démythifier l'image de l'auteur et de la littérature,
- ☞ rendre accessible la culture aux publics les plus éloignés.

Objectifs éducatifs

- ☞ pérenniser un partenariat mis en place avec les collèges,
- ☞ mener un travail de médiation autour de la littérature avec les collégiens.

Objectifs de développement du territoire

- ☞ passer une commande d'une œuvre en lien avec le territoire,
- ☞ découvrir les richesses du territoire par le biais de l'écriture ou d'une réalisation artistique.

Objectif de développement de la médiathèque communautaire

- ☞ Dynamiser la médiathèque en en faisant un lieu d'échanges et de rencontres sur le territoire grâce à la résidence d'auteur.

Sur la base de ces éléments et forte de ses deux premières expériences (accueil en résidence de Joël BAQUE en 2018-2019 et d'Antoine JANOT en 2021), la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite proposer le projet de résidence à un auteur jeunesse.

En effet, pour l'année 2023, et dans la continuité du Prix René Fallet jeunesse, impulsé pour la première fois par le collège Les Chenevières de Jaligny sur Besbre, la Communauté de communes propose un appel à projets qui fera la part belle à la littérature jeunesse.

Article 3 : Objectifs et attendus de la résidence d'auteur

3.1 – Objectif

Pour cet accueil en résidence, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a choisi de développer un travail d'écriture avec un auteur en direction des jeunes du territoire.

En effet, le territoire dispose d'établissements scolaires primaires et secondaires en zones rurales. Cette résidence permettra aux enfants et adolescents du territoire d'avoir l'opportunité de travailler avec un auteur jeunesse dans le cadre d'actions de médiation et aura également pour objectif de mettre en valeur notre territoire rural.

Il semble aujourd'hui, plus que jamais opportun d'atténuer ces clivages ville/campagne et d'ouvrir le champ des possibles en termes de culture, d'égalité des chances et d'ouverture vers l'extérieur aux jeunes de nos campagnes.

3.2 – Attendus de la résidence d’auteur

→ En termes de médiation

La résidence a pour objectif de développer un certain nombre d’actions de médiation et de sensibilisation en direction des populations et en particulier d’un public jeunesse. Ces actions sont élaborées avec l’auteur en fonction de ses souhaits, de ses compétences en lien étroit avec son travail artistique, mais également en fonction des attentes de la Collectivité. Pour mener ces actions culturelles, différentes actions peuvent se mettre en place :

- Auprès des scolaires (collèges et Lycée)

Il est attendu la mise en place d’une production écrite et si possible, orale. En ce sens, l’auteur fera travailler les collégiens autour d’une œuvre écrite, suivie d’un rendu oral de présentation de leur travail à un public ou d’un concours d’éloquence. L’objectif de ce travail oral est de confronter les élèves à un public et de leur faire franchir ce parcours d’obstacles qui s’impose à eux en milieu rural.

Le travail en résidence se déroulera en partenariat avec les collèges et lycées du territoire (Jaligny/Besbre, Le Donjon, Varennes/Allier, Dompierre/sur Besbre et le lycée professionnel de Varennes) faisant ainsi écho au Parcours Avenir, initié par le Ministère de l’Education Nationale et de la jeunesse et proposé aux élèves de la 6^{ème} à la Terminale. Parcours mis en place au collège de Jaligny notamment et qui a pour objectifs de favoriser la découverte du monde économique et professionnel, développer le sens de l’engagement et de l’initiative et d’élaborer un projet d’orientation scolaire et professionnel.

Ainsi, la résidence d’auteur viendra en appui à ce dispositif, en engageant les élèves dans un projet collectif et en suscitant leur créativité.

- Auprès de tous les publics

Pour assurer une intervention à l’échelle du périmètre communautaire, l’auteur devra formuler dans sa proposition, les actions qui peuvent être élaborées avec les habitants du territoire correspondant au temps imparti à l’animation.

→ En termes de création

La résidence d’auteur comporte un volet animation représentant 20% du temps de l’auteur accueilli en résidence et un volet création littéraire à hauteur de 80%.

Le projet de l’auteur doit être en phase avec les objectifs du projet de résidence et avec le territoire. En ce sens, il doit mener un projet de création littéraire en lien avec les habitants.

Article 4 : Conditions de l’appel à projet

4.1 Profil artistique

Le présent appel à projet s’adresse **aux auteurs professionnels de langue française sans autres revenus publié à compte d’éditeur par un éditeur à diffusion nationale en librairies indépendantes.**

4.1 Modalités d'accueil et financement de la résidence d'auteur

La Communauté de communes accueille l'auteur pour une résidence **de 3 mois (de septembre à novembre 2023, cette période pouvant être modifiée selon les disponibilités de l'auteur)** à la médiathèque communautaire « les Pieds dans l'Eau », située à Jaligny-sur-Besbre.

L'auteur bénéficie d'un appartement équipé de 42m2 (avec entrée indépendante), situé au 10 rue du Château, au-dessus de la médiathèque.

Pour le travail mené, l'auteur perçoit une bourse mensuelle de 2 500 € comprenant la création littéraire et les médiations assurées.

Le nombre d'interventions en matière de médiation sera organisé sur deux demi-journées par semaine et il sera tenu compte du temps de préparation et de déplacement.

Article 5 : Sélection des candidatures

La sélection des candidatures s'effectuera au regard du dossier présenté, dont la composition est détaillée ci-dessous, par un Comité de sélection composé d'élus, de techniciens et de personnes qualifiées ayant un regard affirmé sur l'appel à projet constitué.

Les propositions seront jugées au regard du respect du présent cahier des charges et de la pertinence entre le projet de création et d'animation avec la thématique définie et les objectifs de la résidence d'auteur.

5-1 dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation du projet accompagnée d'une note d'intention. Cette dernière doit faire ressortir la motivation de l'auteur, sa sensibilisation à la thématique et à la démarche proposée et le cheminement choisi argumentant le projet présenté,
- Un curriculum vitae,
- L'attestation d'affiliation SIRET.

Ces éléments devront être adressés à l'adresse mail suivante : residence.auteur@interco-abl.fr .

Les propositions établies seront libellées à :

Monsieur le Président
Appel à projet « Résidence d'auteur »
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
18 rue de Vouroux
03150 VARENNES SUR ALLIER

5-2 Evaluation des projets

Les candidatures seront évaluées selon les 3 critères suivants :

Critère 1 : Pertinence et cohérence du projet mesurées au regard du lien réalisé entre la proposition de création et d'animation avec la thématique définie, du cheminement de l'auteur présenté dans la note d'intention.	45 points
Critère 2 : Projet de création littéraire évalué au vu du lien établi avec les habitants, de la thématique choisie et du respect des objectifs de la résidence d'auteur	45 points
Critère 3 : Motivation et sensibilité du candidat dans thématique et à la démarche proposées mesurées au regard des éléments transmis dans la note d'intention sur l'approche littéraire du candidat.	10 points

Les critères seront appréciés par comparaison entre toutes les propositions et notées en fonction du tableau décrit ci-après.

Appréciation	Signification	Nombre de points
Insuffisant	La proposition est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes	1
Partiellement insuffisant	La proposition ne répond que partiellement aux attentes	2
Suffisant	La proposition répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats	3
Bon	La proposition répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	4
Très intéressant	La proposition répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	5

Après examen de l'ensemble des propositions, la Communauté de communes pourra engager des rencontres avec le ou les candidats ayant les propositions les plus intéressantes. Au terme de ces rencontres, le candidat retenu sera celui dont la proposition est déclarée la mieux-disante en fonction des critères énoncés ci-dessus.